

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2022 – 20 h

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND Julien DOMBES, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absents excusés : Evelyne SUBIT → procuration à Marie-Claire CARTONNET
Claire TRICHON → procuration à Julien DOMBES
Céline THEVENOUX

Absent : Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Christian CONAND

I – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 26 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

II – FINANCE COMMUNALES

Le conseil municipal, après délibération, décide d'admettre en non-valeur :

- 57.57 € pour le budget eau
- 70.07 € pour le budget assainissement

Ces produits correspondent à des factures non recouvrées par le Trésor Public, les montants étant inférieurs au seuil de poursuite.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

Suite à différents arrêts de travail d'agents périscolaires pour cause maladie et notamment à un arrêt maladie depuis la rentrée de septembre 2021 et qui se prolonge, et afin d'éviter de vivre une situation chaotique comme en 2021, il est décidé l'embauche d'un agent (Madame Sandra Brunier) en CDD jusqu'au 30 juin 2022.

IV – RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL

4.1 Conformément à la loi et cela depuis 2016, le personnel communal bénéficie d'une indemnité annuelle de fonction. (RIFSSEP)

Depuis 2017, il avait été décidé que cette prime serait proratisée à partir du premier jour d'arrêt maladie. Le maire propose qu'à partir du 1 janvier 2022, et afin de ne pas pénaliser le personnel communal et notamment les arrêts de travail courts, il est décidé que cette mesure s'appliquera à partir du 11° jour d'absence. Le conseil valide à l'unanimité cette nouvelle proratisation du RIFSSEP.

4.2 – Convention Enfance & loisirs

Le 28 juin 2019 une convention avait été signée entre la commune de Lhuis et l'Association Enfance et Loisirs, pour la mise à disposition de deux fonctionnaires territoriaux au profit de l'Association.

Ces deux agents avaient pour mission l'animation et la surveillance de l'activité périscolaire du matin et du soir au sein de l'école de Lhuis.

La gestion et la rémunération des agents étaient faite par la mairie de Lhuis. En contrepartie la commune de Lhuis refacturait les salaires à l'association Enfance et Loisirs.

La rémunération en cas de congé maladie ordinaire, accident de travail, maladie professionnelle...était supportée par la collectivité d'origine.

En vue d'une simplification de gestion et pour s'harmoniser avec les communes voisines organisant du périscolaire, la commune dénoncera la convention et l'association Enfance & Loisirs embauchera directement les agents, et cela à compter de la rentrée 2022.

V – URBANISME

5.1 Mise à jour de la convention de mise à disposition du service instructeur de la CCPA

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme au nom de la Commune est jusqu'à ce jour assurée par le service ADS (Application du Droit des Sols) de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Suite aux évolutions du Code de l'urbanisme depuis juin 2014 et aux évolutions du logiciel d'instruction (R'ADS devenant Next'ADS) ainsi que la mise en place de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (SVE urbanisme), il est nécessaire de mettre à jour la présente convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention.

5.2 – Projet maison bois

Suite à l'achat d'une maison située à Millieu, les acquéreurs souhaitent développer une activité touristique tournée vers le bien être pour le grand public et aussi l'accueil de personnes à mobilité réduite. Le projet initial était la mise en place de deux structures en bois démontables de 20m² chacune.

Finalement il n'y aura plus qu'une structure de 20m², l'autre sera plus grande et attenante à la maison.

Le conseil donne un avis favorable à ce projet. Des démarches sont en cours vers les services concernés (urbanisme, mairie, ENS, CCPA...)

5.3 Fermeture rue du Ruel

La réfection de la maison d'un administré implique la pose d'une grue sur la route, entraînant pour 3 mois la fermeture de la Rue du Ruel aux véhicules.

VI – VOIRIE – RESEAUX – TRAVAUX DIVERS

6.1 Traversée du bourg

Les travaux du secteur nord du lot 2 a été réceptionnée le 17 /12 / 2021

Les travaux reprendront en mars. Fin des travaux en septembre pour les aménagements de surface de la 2^e tranche.

Depuis la pose des enrobés sur les trottoirs, un administré nous fait part que lors de fortes pluies, il y a des remontées d'humidité sur le mur de son habitation. Avant d'avancer vers une solution technique, il convient de lever les doutes sur l'origine de cette humidité extérieure.

6-2 Rapports de visite d'autosurveillance de la station du Creux

Suite au contrôle par la SATESE de la station mentionnée ci-dessus, les normes imposées sont respectées.

6-3 Réflexion sur la mise en place d'une borne électrique

Le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de la mise en place d'une borne de recharge électrique pour les véhicules. Des réflexions à ce sujet sont en cours au niveau du SIEA

VII – BATIMENT COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

7.1 Vente de la parcelle à la Taline

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une personne souhaite acquérir le terrain communal constructible situé rue de la Taline (Lot B) La parcelle de 843 m² est vendue 55€/m².

Un compromis de vente sera signé prochainement à l'étude notariale Darnet à Lagnieu

7.2 Subvention départementale pour la chapelle de l'église

Le département a validé une subvention de 30% pour les travaux de l'église (chapelle et garde-corps tribune) : 4 253 € pour un montant de travaux de 14 177€HT.

VIII – CCPA (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain)

Le Maire informe le conseil municipal du projet TIDA (Territoire Ingénieux et Durable de l'Ain) du SIEA

Il a pour but d'accompagner le territoire Aindinois et ses usagers dans le développement et l'appropriation de la transformation numérique.

Des actions sont déjà menées :

- déploiement de 38 conseillers en numérique sur le territoire pour permettre à chacun de s'approprier les outils numériques, informatiques...
- déploiement et accompagnement de la vidéo protection des communes.

D'autres thématiques peuvent être abordées :

- l'énergie (éclairage intelligent, smart grid, gestion technique des bâtiments...)

- la gestion des données (Data, hébergement des données...)
- inclusion (formation...)
- mobilité

IX – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

9.1 Aménagements de la salle du conseil municipal

Le mobilier de la salle de conseil va être renouvelé, (tables et chaises). Le conseil retient le devis de la société Mobidecor pour un montant de 6 039.49 € TTC.

L'ancien mobilier sera réinstallé dans l'ancien office du tourisme au rez-de-chaussée, les associations communales pourront utiliser cette salle pour leurs réunions.

De plus en plus de visioconférences sont organisées à la mairie. Ces visioconférences étant amenées à se développer, la municipalité choisit de s'équiper de matériel adapté : écran dynamique, caméra panoramique, son...

La municipalité retient le devis de la société TGELEC -01 pour un montant de 5 781.36 € TTC.

Cet écran servira aussi pour les réunions du conseil municipal.

Le Vidéoprojecteur de la salle du conseil municipal sera installé dans la salle du RDC

9.2 Cimetière

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise De Villa -01300 à Groslee St Benoit- pour la purge de 6 tombes, pour un montant de 3 600 € TTC.

9.3 Atribus Ansolin

La vitre a été cassée, le mobilier urbain n'étant pas pris en charge par l'assurance, le changement de la vitre sera à la charge de la commune. Des entreprises vont être consultées.

9.4 Machine à désherber

La commune avait acquis une machine à désherber le cimetière il y quelques années

Cette machine n'a jamais servi (mal adaptée). Maintenant que les allées sont goudronnées, la commune n'a plus l'utilité de ce matériel. La commune de Serrières de Briord est intéressée par son acquisition. Le montant est de 800 €.

X – DIVERS

10.1 Vœux du Maire

Ils ont été annulés par la préfecture pour cause Covid

10.2 Insee

La population de Lhuis au 1^{er} janvier 2022 est de 915 habitants.

Un nouveau recensement est en cours actuellement, du 20/01 au 19/02/2022

Merci d'accueillir les 2 agents recenseurs retenus : Monsieur Marc Cartonnet et Madame Marie-France Auboiron

Pour faciliter leur travail, merci de remettre les numéros de rue sur la devanture de vos maisons et vos noms sur la boîte aux lettres.

Le questionnaire est à remplir via internet. En cas de difficultés ou incapacité à le faire, les agents recenseurs vous proposeront des bulletins papier. Vous pouvez le signaler en mairie.

10.3 Demande de dérogation aux véhicules motorisés sur la montagne de Lhuis

La propriétaire d'un gîte de la commune veut proposer des randonnées en vélos et swincar électriques, avec un prestataire de Montalieu. Cette activité se ferait sur un circuit strictement défini, 1 jour par semaine pendant 2 heures, d'avril à août dans la montagne de Lhuis.

Les chemins de montagne de la commune de Lhuis sont interdits aux véhicules à moteur (motos, quads et 4x4...).

Les véhicules électriques étant des engins motorisés, ils y sont par conséquent interdits (VTT, moto électrique...).

Vu le faible risque de dégradations causé par ce mode de circulation douce, la municipalité émet un avis favorable, mais elle consultera les autorités compétentes et les communes voisines avant de se prononcer.

10.4 Chasse

La commune a mandaté Maître Sandrine Tigon, avocate à Ambérieu en Bugey, pour défendre les intérêts de la commune. Elle a rédigé un courrier adressé à l'écho de Roche Corbière, lui demandant de respecter l'accord de médiation de M. Ville

Séance levée à 23h

Compte-rendu co rédigé par le secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

**Prochaine distribution de sacs jaunes : en mai et juin.
Dates communiquées ultérieurement**



Guide du citoyen

Suivre l'actualité de ma commune

À DESTINATION DES CITOYENS



“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? **”**

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



Sur Google Play (Android)



Sur AppStore (iOS)



Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU

Scannez le QR Code via le lecteur intégré



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **SUIVRE** pour vous abonner à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



LES AVANTAGES !

- GRATUITE** Téléchargement gratuit et sans engagement.
- SANS INSCRIPTION** Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.
- SANS PUBLICITÉ** Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.